

ASSEMBLEE NATIONALE14 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 323

présenté par
M. Laffineur-----
ARTICLE 85

Dans le premier alinéa de cet article, supprimer les mots :

« les dispositions de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.